

Gorges

(<http://www.gorges44.fr/>)

Bienvenue-sur-Sèvre

(<http://www.gorges44.fr/>)

Insertion par l'emploi

Comment s'insérer par l'activité économique ?

L'insertion par l'emploi ou par l'activité économique permet aux personnes ayant des difficultés particulières (âge, état de santé, précarité, difficultés sociales) de bénéficier d'un accompagnement renforcé afin de faciliter leur insertion dans la vie active. Plusieurs structures spécialisées, notamment mises en place par l'Etat, permettent de réaliser ces insertions professionnelles, qui engendrent souvent un développement de la vie sociale.

Ces structures, appelées **structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE), se déclinent en plusieurs formes :

- Les **Entreprises d'insertion** (EI) proposent à des personnes qui sont des demandeurs d'emploi de longue durée ou bien des jeunes sans qualification, une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé. Le but étant d'habituer la personne concernée à un rythme de travail soutenu, de lui proposer des formations, ou encore de lui proposer un accompagnement social. En savoir plus (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique/article/entreprise-d-insertion-ei>).
- Les **Associations intermédiaires** (AI) proposent à des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, similaires à celles des Entreprises d'insertion (jeunes de moins de 26 ans en difficulté, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH), de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...). L'association intermédiaire bénéficie d'aides de l'État. En savoir plus (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique/article/l-association-intermediaire>).
- Les **Ateliers et chantiers d'insertion** (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (ce sont les mêmes critères que ceux énoncés pour les AI et les EI). Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions. En savoir plus (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique/article/les-ateliers-et-chantiers-d-insertion-aci>).
- Les **Entreprises de travail temporaires d'insertion** (ETTI) proposent à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés particulières (âge, précarité, demandeur d'aide, chercheur d'emploi de longue durée) des missions pour le compte d'une ETTI conventionnée par l'Etat. La personne intérimaire recrutée devient alors salariée de l'ETTI pour laquelle elle travaille. En savoir plus (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique/article/l-entreprise-de-travail-temporaire-d-insertion-etti>).

Il existe également ce que l'on appelle les « Groupements d'employeurs », qui permettent d'embaucher des personnes pour l'insertion et la qualification.

Pour plus d'informations :

- Insertion par l'activité économique (gouvernement) : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activité-économique/> (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activité-économique/>)

- Chantier de l'insertion de SEMES : <http://www.semes-44.fr/le-chantier-d-insertion> (<http://www.semes-44.fr/le-chantier-d-insertion>)

- Fond départemental d'insertion : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activité-économique/article/fonds-departemental-d-insertion-fdi> (<http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insérer-dans-l-emploi/insertion-par-l-activité-économique/article/fonds-departemental-d-insertion-fdi>)

- Biocat : <http://www.biocat.fr/index.php?page=contact> (<http://www.biocat.fr/index.php?page=contact>)

Les structures présentes dans la Communauté d'Agglomération

Contactez le Pôle Emploi

📍 7, allée du Chantre
44690 Clisson

☎ 3949



Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30 - 16h30

Jeu : 8h30 - 12h30

Ven : 8h30 - 15h30

www.pole-emploi.fr (<http://www.pole-emploi.fr>)

Contactez la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi

📍 Tour de Bretagne
44000 Nantes

☎ 0240123500

<http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/> (<http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/>)

Contacteur Valore

📍 ZA Tabari
Rue du Puits de la Grange
44190 Clisson

☎ 02 40 43 89 43



Valore est un groupement d'employeurs du Sud-Loire. Il recrute des employés qualifiés pour les entreprises adhérentes qui ont des besoins permanents en temps partiel et propose à ces employés des temps partagés dans le but de créer des emplois à temps plein.

Site Internet : www.ge-valore.com/ (<http://www.ge-valore.com/>)

Contacteur la Mission locale du Vignoble Nantais

📍 Place Maurice Renoul
44190 Gorges

☎ 0240360913



Horaires : le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h

du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

La Mission locale du Vignoble Nantais permet d'aider l'insertion par l'emploi en accompagnant les personnes selon des parcours adaptés à leur profil et leurs compétences. Ces accompagnements peuvent prendre la forme d'ateliers individuels ou collectifs, de formations, de stages en entreprises, d'aides plus spécifiques. La mission locale de Gorges s'appuie également sur différents partenaires afin de répondre aux problématiques de logement, de mobilité et de financement d'un projet.

<http://www.missionlocalevignoblenantais.fr/> (<http://www.missionlocalevignoblenantais.fr/>)

Contacteur le SEMES - Sèvre et Maine Emploi Solidaire

📍 1, rue des Filatures
Maison de la Solidarité
44190 Clisson

☎ 0240039354

✉ semes.clisson@orange.fr (<mailto:semes.clisson@orange.fr>)



Horaires : du lundi au jeudi : 8h-12h et 14h-17h

le vendredi : 8h- 12h

SEMES est une association intermédiaire qui intervient dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette entreprise propose des missions de travail, des chantiers de réinsertion, des accompagnements personnalisés, ainsi que des échanges collectifs à leurs salariés. Cette SIAE a pour but d'accueillir, de soutenir, promouvoir et mettre en œuvre, toutes les initiatives dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

www.semes-44.fr/ (<http://www.semes-44.fr/>)